**CONTRAT DE LOCATION STRUCTURE GONFLABLE**

**Contact :** Florian Coulon

Mail : [floriancoulon@basketcd31.com](mailto:floriancoulon@basketcd31.com) Téléphone : 0642510110

L e présent contrat a pour objet de définir les conditions de location du terrain de basket gonflable.

Entre :

Le Comité Départemental de Basket-ball de la Haute-Garonne, 36 avenue de l’hers 31500 Toulouse

Et :

L’association (le locataire) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Contact téléphonique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. . **Durée de la location**

Le locataire demande une mise à disposition de la structure gonflable (20m X 15m - 2 paniers à 2m60 et paniers à 3m05).

Le matériel décrit ci-dessus est loué du Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. (date d'enlèvement) au Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. (date de restitution).

1. **Conditions de la location**

Le locataire s'engage à respecter les conditions de sécurité (cf. notice d'utilisation fournie par le CDBB 31) pour le montage, le stage et le démontage.

Le comité n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas d'installation défectueuse, d'utilisation abusive et de tout problème rencontré lors de l'utilisation du terrain et des buts loués.

Le locataire s'engage à prendre une assurance pour le transport l'installation et l'utilisation du matériel loué.

Le locataire s'engage à restituer le matériel en état.

1. **Coût de la location**

Le matériel est loué pour la somme de 100€ TTC (tarif pour une ou 2 journée(s)), payable à la signature de ce contrat, par chèque à l'ordre du comité départemental de basket, à adresser au CDBB 31 à adresser au Comité Départemental de Basket-ball 31 ou par virement (Rib : FR76 1313 5000 8008 0037 4382 220).

Un chèque de caution de 1000€ TTC à l'ordre du CDBB 31 doit être fourni lors de l'enlèvement du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du matériel, une facture sera adressée au locataire.

1. **Départ et retour du matériel**

Le transport est à la charge du locataire.

L'enlèvement et le retour du matériel se feront en présence d'une personne désignée par le CDBB 31.

Le matériel est à enlever et à restituer à l'adresse suivante : comité départemental de basket-ball de Haute-Garonne - 36 avenue de l'Hers 31500 Toulouse.

Fait en deux exemplaires

À Toulouse, le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Pour le CDBB 31 le locataire

(nom prénom – signature) (nom prénom-signature)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.